Il partit donc en 1086 pour inaugurer, par une répétition générale — comme on dit au théâtre — le grand drame des Croisades.

Son absence dura trois ans, pendant lesquels, lui et les principaux seigneurs flamands qui l'avaient accompagné, mangèrent du musulman à tous leurs repas...

Quand ils furent fatigués de mettre si bien en pratique le précepte chrétien : «Tu aimeras ton prochain comme toi-même,» — ils revinrent dans leurs châteaux où beaucoup trouvèrent leur femme bien portante et leurs enfants... plus nombreux!

La Providence leur devait bien ce miracle.

Le doigt de Dieu les avait si visiblement protégés, que cinq cents autres chevaliers enthousiasmés, partirent à leur tour l'année suivante, en disant à leurs épouses :



« — Tu sais, mon joli chien en sucre, je m'en vas, mais pas de bêtises... Il me faut aussi mon petit... miracle, pour faire enrager les amis. »

Nous regrettons d'ignorer le reste de l'histoire — elle a dû être drôle!

### ÉPILOGUE.

Voici le moment de donner le coup de grâce à nos deux héros restants.

Richilde, devenue vieille et laide, s'occupa, suivant l'usage, de refaire sa réputation, en consacrant ses restes à fonder des églises, des monastères et à trouver des fontaines miraculeuses.

Aussi mourut-elle en 1086, lavée, blanchie, badigeonnée à neuf et pleurée à raison d'un écu la larme, par toutes les saintes confréries.

\* \*

Quant à Robert le Frison, il fut plus difficile à démolir et ne poussa son dernier soupir qu'en 1093, dans sa bonne ville de Cassel.

Ses dernières années ayant été attendrissantes de dévouement et de générosité envers le clergé, il eut, comme Richilde, l'honneur du *reloctage* général *in extremis*, et une stalle numérotée dans le divin royaume.

Ces deux ennemis irréconciliables sont donc devenus très probablement, les meilleurs amis du monde invisible.

Au fond, Richilde ne demandait pas mieux...

Ainsi soit-il!



Si, sans passer toutefois notre habit de cérémonie, nous sommes, non pas plus véridiques — car nous le sommes toujours — mais moins badins pendant ce court chapitre, il ne faut pas nous en vouloir.

En voici la raison:

Quand on parle des potentats et de leur domesticité blasonnée, on peut bien rire un brin — le sujet est fait pour ça mais lorsqu'il s'agit des peuples, de leurs souffrances et de leurs pénibles efforts pour arriver à l'état actuel — nous est avis qu'il est mieux de serrer nos grelots dans l'armoire aux joujoux. Malgré l'état de guerre permanent dans lequel elles vivaient, les provinces lorraines, surtout la Flandre, n'étaient pas restées en pleine barbarie comme la plupart des pays européens.

Laborieusement, patiemment, le peuple de nos contrées avait conquis certaines franchises et une sorte de charte nationale, à l'abri de laquelle il vivait relativement heureux.

Les seigneurs, ayant vu dans les luttes contre la France et l'Allemagne de quelle façon il maniait les armes, s'étaient dit prudemment qu'il valait mieux le flatter que l'exciter à la révolte, et, moyennant finances, bien entendu, ils lui avaient peu à peu accordé quelques libertés.

Une fois en poche, les Flamands ne les lâchèrent plus, bien au contraire!

Du reste, leur réputation était telle, que l'Europe ne la discutait pas :

« — C'est une race d'hommes robustes et courageux, écri-» vait un auteur anglais; un peuple heureux et brave, excellant » suivant l'occasion, à manier les outils de la paix et ceux de la » guerre. »

\* \*

Une charte de 1068, accordée à la ville de Grammont par Baudouin de Mons, prouve que, même avant cette époque, les habitants des villes jouissaient de droits importants.

Ainsi, ils n'étaient soumis à aucune autre juridiction qu'à celle de leurs échevins et formaient un corps armé, presque indépendant, que l'on désignait sous l'ancien nom de gilde.

Ce n'était pas encore la Commune, mais on pouvait déjà la pressentir.

lines, Namur, Lié

Gand, Anvers, Louvain, Malines, Namur, Liége, sont indiquées dans les plus vieux documents comme très commerçants. Toutefois, la liberté et la civilisation n'étaient pas égales dans chacune des provinces.

En les citant par ordre de prospérité, nous commencerions par la Flandre et finirions par le Hainaut et surtout par les pays entourant l'évêché de Liége

Cette dernière contrée, sauf l'évêché, dont les bourgeois possédaient des droits politiques, vivait encore sous le régime féodal le plus complet, le servage le plus abrutissant.

Voilà quelle était à peu près la situation du pays, vers la fin du xre siècle.

Mais cet état, relativement prospère, était encore si loin de ressembler à l'âge d'or, qu'il donna lieu à une bonne pensée, ayant pour but de diminuer l'horrible misère occasionnée par les guerres privées des seigneurs de tous rangs.

#### LE TRIBUNAL DE PAIX.

Déjà en 1035, en face des dévastations, de la famine, des souffrances inouïes dont les Gaules étaient accablées, grâce aux barons féodaux, le clergé — quand il fait quelque chose de bien nous nous empressons de le dire — avait essayé de forcer ces enragés à déposer les armes.

Un concile publia la loi de paix, en menaçant d'excommunication tous ceux qui violeraient cette honnête jouvencelle.

Les termes contre les infracteurs étaient énergiques :

« Qu'ils soient maudits, eux et ceux qui les aident à mal » faire! que leurs armes et leurs chevaux soient maudits! qu'ils » soient relégués avec Caïn le fratricide, le traître Judas et qu'ils » entrent tout vivants dans l'enfer! » etc.

Le pauvre monde applaudit et espéra, mais les grands s'en fichèrent pas mal... C'est comme si vous alliez chanter une romance sentimentale devant une panthère de Java.

Il en résulta simplement une augmentation sensible dans le nombre des sacriléges et pas la moindre diminution dans celui des assassinats.

On tenta encore, à diverses époques, quelques essais du même genre, qui, bien que dignes d'un meilleur sort, furent accueillis avec la même faveur par messieurs des châteaux et leurs braves hommes d'armes.

Enfin, vers 1082, Henri I<sup>er</sup>, évêque de Liége, fit une suprême tentative et obtint, pendant son vivant, quelque chose de mieux, quoique bien imparfait encore.

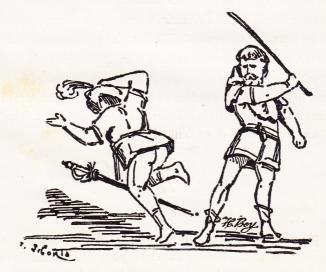
Mais on fait ce qu'on peut!

Il obtint le concours de *quelques* comtes avec lesquels il institua le Tribunal de paix pour la Lorraine.

Des lois, nommées *trèves de Dieu*, interdirent toute attaque à main armée, depuis le coucher du soleil le mercredi soir jusqu'à son lever le lundi matin, ainsi que les jours de fête.

Pendant ce temps-là, les paysans et les marchands eurent au moins quelque tranquillité, car la protection de ces trèves daigna s'étendre jusqu'à Jacques Bonhomme et à ses instruments de travail.

En outre, il fut permis à tout le monde de répondre à un coup



de poing injuste, par un coup de bâton bien ajusté.

(Ceci n'a l'air de rien maintenant — c'était étonnant pour l'époque.)

Il était aussi défendu de commettre en aucun moment des meurtres, des incendies, des rapines quelconques.

Mais voici où perce un peu trop le bout de l'oreille féodale :

Le châtiment de toute contravention devait être pour le noble, la perte de ses biens et le bannissement; pour le serf, l'amputation de la main droite. (Touchante égalité!)

Les comtes de Hainaut, de Luxembourg, de Louvain, de Limbourg et d'Anvers apposèrent leur paraphe à tous les articles, mais il est presque inutile de dire que ces lois ne conservèrent pas longtemps leur virginité, car les hobereaux les violèrent avec leur lubricité accoutumée.

Ce fut un comte de la Roche qui s'offrit le premier ce petit agrément... Ces diables de comtes, il leur fallait toutes les prémices...

Du reste, dès 1091, le bon évêque Henri étant mort en emportant le titre de *Pacifique*, cette fois bien mérité (l'exception confirme la règle), son successeur Olbert s'empressa d'assembler ses preux et s'écria :

- « Vaillants chevaliers! vous êtes un tas de poules mouillées! mais je vas vous montrer comment on passe la jambe à une loi qui vous gêne — s'appela-t-elle *trève de Dieu*!
- » Allez vivement endosser votre ferblanterie, qui doit se rouiller dans vos salles d'armes, et... vive la guerre! »

Le Tribunal de paix n'en continua pas moins à siéger pendant près de deux siècles — pour la forme et par simple habitude — jusqu'à ce qu'un beau jour il ne vint plus personne aux séances.

Il était mort d'anémie!

Nous avons cru devoir en parler comme preuve d'un bon mouvement de ces temps barbares, et parce qu'enfin, s'il n'a pas réussi, ce n'est pas la faute de l'inventeur.

# LA PREMIÈRE CROISADE.

## GODEFROID DE BOUILLON.

1076-1100.

C'était un fameux lapin!

Son oncle, Godefroid le Bossu, qui avait le nez aussi fin que le dos volumineux, l'avait adopté; mais l'empereur n'en tint nul compte et, à la mort de l'oncle, le neveu fut mis au rancart.

C'est pourquoi ses voisins, l'évêque de Verdun et le comte de Namur, essayèrent de lui voler ses biens, en se disant :

« — Bah! puisqu'il est déjà malheureux... qu'est-ce que ça peut lui faire, un peu plus, un peu moins ?... »

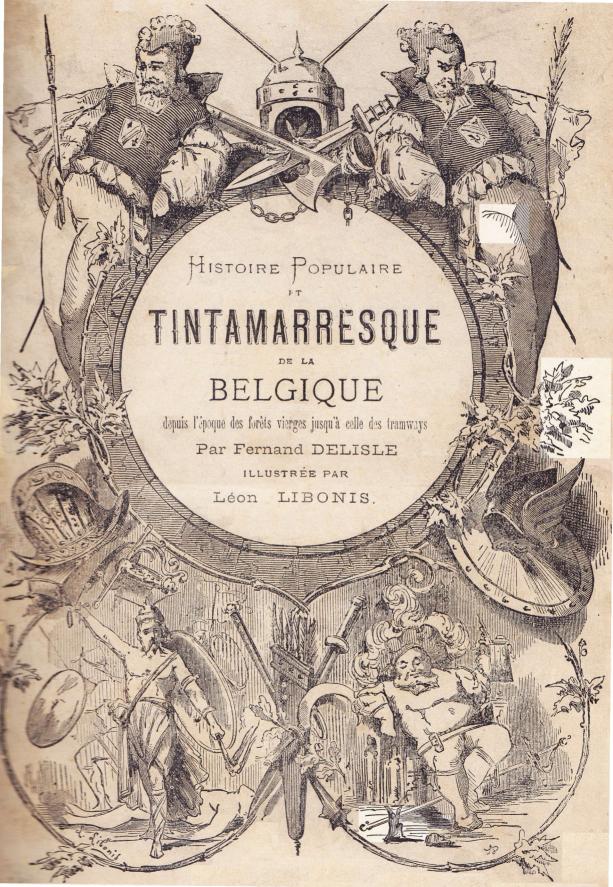
Mais le jeune Bouillon (il n'avait alors que dix-sept ans), ayant toujours bien mangé sa soupe, possédait du biceps comme un homme, et il reçut ses visiteurs indiscrets avec plus de vigueur que de politesse.

Suffisamment étrillés, l'évêque et le comte lui laissèrent le repos, le comté d'Anvers et le pot-au-feu de la famille... le château de Bouillon.

Si notre héros était un fameux lapin, c'était aussi une excellente nature — pas rancunier pour deux sous.

Au lieu d'en vouloir, comme c'eût été tout naturel, à l'empereur Henri IV qui l'avait injustement dépouillé de son duché, il alla soutenir sa cause... qui boîtait joliment.

Cet Henri IV, qui n'a jamais eu la bêtise de désirer « la poule



# TABLE DES MATIÈRES.

p	ages.
PRÉFACE	1
La Belgique avant la domination romaine.	3
Conquête de la Belgique par Jules César	13
Domination franque	22
Les quatre premiers rois francs: Pharamond	24
Mérovée	29
Childéric.	32
Clovis.	34
LES LOUVETEAUX: Childebert 1"	49
Clotaire I"	54
Caribert 1"	58
Chilpéric 1"	61
Clotaire II et Brunehaut	70
LES MAIRES DU PALAIS. Clotaire, ses fils et Pépin de Landen	72
Suite des rois fainéants et des maires du palais.	79
Pépin d'Héristal	87
Charles-Martel	94
LES CARLOVINGIENS: Pépin le Bref	102
Charlemagne	112
L'EMPIRE APRÈS CHARLEMAGNE. Louis le Débonnaire	120
ATTRAPAGE DES FRÈRES. Division de l'Empire	126
FORMATION DES PROVINCES. Le comté de Flandre et les invasions Nor-	
mandes	130
Baudouin II, dit le Chauve	134
Arnould le Vieux	138
Le duché de Lorraine et toujours les Normands dans le fond	142
La Féodalité	150
L'organisation des fiefs. Le contrat féodal. La chevalerie	151
Foi et hommage	160
Le droit du seigneur ou ce que vierge ne doit lire	164
Le jugement de Dieu. Les épreuves et duels judiciaires	169
Grandes luttes des Colosses du Hainaut et des Sangliers des Ardennes.	173
Réflexions mélancoliques et concours général. Suite des grandes luttes.	181
Godefroid le Courageux et Baudouin de Lille	189
Conclusion	206
Richilde, Robert le Frison et Godefroid le Bossu	207
Coup d'œil général	223
Le tribunal de paix	
	225

P	ages.
LA BELGIQUE AU XII SIÈCLE. Chapitre I. Le Hainaut sous Godefroid le	
Barbu et ses fils	241
Chapitre II. La Flandre sous Baudouin à la Hache, Charles le Bon et	
ses successeurs	250
Chapitre III. Philippe d'Alsace, Baudouin le Courageux et Baudouin	
de Constantinople	263
Résultat des Croisades et développement des Communes pendant les	
xii et xiii siècles	
Jeanne et Marguerite ou la Flandre et le Hainaut en quenouilles	
Le duché de Brabant sous les trois Henri et Jean le Victorieux	
Liége, Luxembourg et Namur aux x11° et x111° siècles	
	345
Robert de Béthune, Louis de Crécy, Jacques Van Artevelde	367
Louis de Male et le bout du nez de Philippe de Bourgogne. Les Gan-	
tois font sonner Roland	384
LE BRABANT sous Jean II, Jean III et Wenceslas de Luxembourg.	398



(Déposé. Tous droits d'auteur réservés.)